



PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE
LE JEUDI 17 MARS 2022, 12H30
VIA VISIOCONFÉRENCE

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT
2. PRÉSENCES ET QUORUM
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. RÉOLUTION POUR LA DEMANDE D'UN MONTANT EN FONDS D'URGENCE
5. HUIS-CLOS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Les présences sont prises. Monsieur Manuel Tavares préside la réunion et souhaite la bienvenue à tous. Il est 12h36.

2. **PRÉSENCES**

Étaient présents : Manuel Tavares, président
Luc Léveill , tr sorier
Anthony Gauthier, repr sentant CPA La Prairie
Normand Chass , repr sentant AHM La Prairie
Michael Lembo, repr sentant du service du g nie, Ville de La Prairie
Paule Fontaine, conseill re, ville de La Prairie
Caroline Varin, directrice service des loisirs, culture et vie communautaire, Ville de La Prairie
Sylvie Major, conseill re, ville de La Prairie

Participaient aussi : Judith Camir , directrice g n rale GAVLAP
Isabelle Rouleau, adjointe administrative GAVLAP

 tait absent : Yves Ricard, repr sentant JDLM

IL Y A QUORUM

2022-03-009

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOS  PAR madame Caroline Varin
APPUY  PAR monsieur Anthony Gauthier
Et r solu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopt ,

ADOPT E

4. **2022-03-010**

R SOLUTION POUR LA DEMANDE D'UN MONTANT EN FONDS D'URGENCE

ATTENDU QUE les finances de GAVLAP ont  t  grandement affect es d    la pand mie,

ATTENDU QUE GAVLAP souhaite se constituer un fonds d'urgence  quivalent   2 p riodes de paies (soit environ 25 000 \$) ainsi qu'un montant servant   payer des urgences (soit environ 15 000 \$). Par cons quent, le conseil d'administration de GAVLAP croit juste de demander la somme de 40 000\$ en avance   la Ville de La Prairie.

ATTENDU QUE la directrice, madame Judith Camir , doit rencontrer messieurs Michael Lembo et Fr d ric Thifault de la Ville de La Prairie, afin de pr ciser la charte « partage des responsabilit s »,   l'annexe C de l'entente relative   l'exploitation de l'Ar na Ville de La Prairie. Ceci aura pour effet d'all ger les finances de GAVLAP en termes de d penses d'entretien de locaux et b timent.

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil d'administration

DE solliciter à la Ville de La Prairie la somme de 40 000\$ en avance, sans intérêts.

GAVLAP et la Ville se rencontreront annuellement afin de valider la pertinence de conserver cette entente.

Le prêt sera remboursé dans son entièreté lorsque l'entente prendra fin.

ADOPTÉE

5. HUIS-CLOS

Le huis-clos n'a pas été demandé.

2022-03-011

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

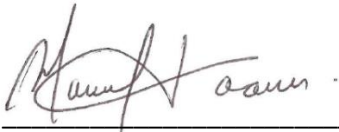
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Manuel Tavares

APPUYÉ DE monsieur Normand Chassé

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 13H00 ;

ADOPTÉE



Manuel Tavares, président